

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 02/12/2024

M. Patrick PERDRIAU est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-12/04

OBJET : MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

VU le marché de services attribué en 2020 à la Société CONVIVIO pour la restauration scolaire, prenant fin le 31 août 2025 conformément à l'article 2.5 du règlement de consultation,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention définissant l'organisation et le fonctionnement du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT l'opportunité de mutualiser les besoins en prestations de restauration collective entre la Commune des Brouzils, le Collège Notre-Dame de l'Espérance et Familles Rurales des Brouzils pour optimiser les coûts et garantir la qualité des services,

CONSIDÉRANT que ce regroupement représente un volume annuel de plus de 85 000 repas, permettant d'obtenir des conditions financières avantageuses,

Sur proposition de Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec les entités suivantes :
 - o La Commune des Brouzils, pour la restauration scolaire des écoles Pierre Monnereau et Les Tilleuls,
 - o Le Collège Notre-Dame de l'Espérance, pour le portage des repas en liaison chaude destinés aux élèves, enseignants et personnels administratifs,
 - o L'association Familles Rurales des Brouzils, pour les repas de l'accueil de loisirs.
2. D'approuver la convention relative au groupement de commandes, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement, et les engagements des parties.

3. De désigner la Commune des Brouzils comme coordonnateur du groupement de commandes, chargée de :
 - o Recenser les besoins des membres,
 - o Élaborer et gérer la procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique,
 - o Assurer la coordination et le suivi des marchés jusqu'à leur signature,
 - o Facturer les prestations aux membres en intégrant les dépenses liées au fonctionnement de l'équipement de production.
4. De fixer la durée du marché public à 1 an, reconductible deux fois pour une durée d'un an, et la durée de la convention à la durée de validité du marché.
5. D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
6. D'intégrer la charte de bon fonctionnement du groupement de commandes précisant les modalités d'échanges annuels et les règles internes entre les membres.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Patrick PERDRIAU



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

